



COMMENT ?

LES ÉTAPES POUR ENTRER EN ALTERNANCE:

1. Téléchargez le dossier de candidature SFC et retournez-le au plus vite.
2. A l'issue de la première phase de sélection des dossiers, les candidats retenus seront convoqués à un entretien. Un avis pédagogique sera donné aux postulants (liste prioritaire – liste d'attente) selon les modalités pédagogiques et le nombre de places disponibles.
3. Trouver une entreprise : n'hésitez pas à vous adresser vos demande à SFC@univ-perp.fr
4. Le Service de Formation Continue se mettra en contact avec votre Entreprise afin de vérifier la faisabilité du contrat ou de la période de professionnalisation.

Pour un contrat d'apprentissage, contacter le service: apprentissage@univ-perp.fr.

Mise à jour le 7 avril 2017

RESSOURCES

- [Dossier de candidature](#)

Service de Formation Continue
Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy - 66860 Perpignan Cedex 9
04 30 19 81 41 - sfc@univ-perp.fr
N° déclaration d'existence : 91.66.PO832.66